

Enfin un vrai statut

Frasnes À partir du 1^{er} juin, cinq accueillantes bénéficieront d'un vrai contrat de travail.

Bonne nouvelle pour les accueillantes d'enfants travaillant sur le territoire frasnois. Elles auront droit à un contrat de travail à domicile et à des congés payés. En 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles lançait un appel à projets. Et la commune a été retenue pour offrir aux accueillantes un véritable contrat de travail ainsi qu'un statut de travailleur à domicile.

En Wallonie picarde, trois autres entités (Mouscron, Ellezelles et Belœil) figurent parmi les communes sélectionnées pour mener cette expérience pilote. Sur les 17 gardiennes que compte le service des accueillantes sur Frasnes-lez-Anvaing, neuf d'entre elles ont souhaité prendre part au processus et cinq ont été retenues en fonction de critères axés sur l'ancienneté et le diplôme. À l'avenir, ce nouveau cadre de travail beaucoup plus avantageux pourrait être élargi à d'autres de leurs collègues.

“À partir du 1^{er} juin, les premières accueillantes répondant aux conditions bénéficièrent de bien meilleures conditions de travail”, explique Liana Cozigou, conseillère de l'action sociale ayant porté le projet.

Concrètement, elles auront désormais droit à des congés payés (inexistants aujourd'hui), 26 jours de congés légaux (au lieu de 20 actuellement) comme les membres du personnel du CPAS et cinq jours de congés compensatoires, sans oublier un salaire forfaitaire fixe mensuel.

À cela, il convient d'ajouter un forfait frais de 10% de leur rémunération brute par mois défiscalisé et le maintien d'avantages communaux comme une prime de 25 € à la Saint-Nicolas et l'octroi de deux rouleaux gratuits de sacs-poubelle. *“Non seulement ce projet est essentiel pour pérenniser l'accueil de la petite enfance dans la commune, mais il est également indispensable pour offrir une sécurité sociale et de l'emploi aux accueillantes ONE. Elles deviennent des employées du CPAS sous contrat de travail à domicile”, se réjouit Valéry Gosselain, président du CPAS.*

Bruno Deheneffe